

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Guy **CHARMETANT**, Maire.

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026.

Etaient présents : Guy **CHARTETANT**, Roland **MEINDER**, Nadège **BOZIO**, Jean-Marc **FOURNILLON**, Marlène **FLACELIERE**, Thierry **ALLAIX**, Patrick **MARONNAT**, Aurélie **DUVAL**, Sandra **MATHÉ**, Maud **SAROLLES**, Béatrice **GENTY**, Joan **LAUBIGNAT**, Carl **BLANDIN**.

Absents ayant donné pouvoir :

Était excusé : Christine **JALLET (arrivée 20 h 30)**, Fabien **LLORENS**,

Secrétaire de séance : Maud **SAROLLES**.

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du vingt-six mars deux mille vingt-six est adopté par l'ensemble des élus présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle : Sport Pour Tous
- Création d'une nouvelle commission communale : Commission Auberge Communale
- Emprunt Court Terme : 450 000 €
- Taux taxes directes locales 2026 : 1259
- Vote du Budget Primitif : Auberge
- Vote du Budget Primitif : Lotissement
- Vote du Budget Primitif : Commune
- Questions diverses

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle : Sport Pour Tous
Délibération 2026-23**

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Considérant que chaque année la commune soutient et encourage l'action associative en attribuant des subventions à chaque association,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association Sport Pour Tous rencontre des difficultés financières, et qu'il est important de renouveler le soutien aux associations qui jouent un rôle primordial dans le maintien des liens sociaux et de l'activité physique sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 3

- **AUTORISE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en plus des subventions annuelles pour les associations de 250,00 € à l'association Sport Pour Tous afin de l'aider à équilibrer son budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget 2026.

**Objet : Création d'une nouvelle commission communale : Commission Auberge Communale
Délibération 2026-24**

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le titulaire élu par celles-ci.

Monsieur le Maire propose de créer une nouvelle commission communale concernant l'Auberge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

Pour : 10 Contre : Abstention : 3

- **APPROUVE** la création de la commission Auberge Communale

Monsieur le Maire procède pour cette commission les personnes citées ci-dessous.

Type de commission	Missions	Nombres de membres	
Commission AUBERGE COMMUNALE	Accompagner à la reprise de l'Auberge et des travaux. Examiner les questions liées à la gestion courante de l'Auberge. Effectuer le lien avec le conseil municipal.	Président : Le Maire Responsable : Adjoint aux travaux 3 à 4 membres	Patrick MARONNAT Fabien LLORENS Nadège BOZIO Christine JALLET

**Objet : Emprunt Court Terme : 450 000,00 €
Délibération 2026-25**

Vu la délibération 2024-25 en date du 21 mars 2024 concernant un emprunt à court terme de deux ans de 170 000,00 € ;

Vu la délibération 2025-44 en date du 21 novembre 2025 concernant le choix du prestataire pour le marché de réhabilitation et dépollution du site JYS CHROME ;

Vu la délibération 2026-19 en date du 26 mars 2026 concernant les délégations au Maire ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

- Le prêt de 170 000 € contracté en 2024 présente un solde restant dû de 100 000 €.
- Les travaux réalisés sur le site JYS CHROME vont engendrer des dépenses s'élevant à 350 000 €, à régler, en attente des subventions.

Monsieur le Maire explique la nécessité de recouvrir à un emprunt à court terme d'un montant de 450 000,00 € pour subvenir aux dépenses importantes dans l'attente des recettes.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** :

Pour : 13 Contre : Abstention :

- **ACCEPTE** la proposition du **Crédit Agricole Centre France** ;
COURT TERME TAUX FIXE
Montant : 450 000 €
Frais 675,00 €
Intérêts 15 300,00 €
Taux : 3.40 %
Nombre d'échéances : 2
Durée : 2 ans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 516 272,70 (00,00 RAR)

Recettes : 516 272,70 (00,00 RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 292 899,71

Recettes : 292 899,71

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 13 Contre : Abstention :

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Commune Délibération 2026-29
--

Réuni sous la présidence du Maire, Guy CHARMETANT, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 817 886,31

Recettes : 1 205 185,31

Fonctionnement :

Dépenses : 864 888,66

Recettes : 864 888,66

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 1 205 185,31 (388 272,00 RAR)

Recettes : 1 206 158,31 (973,00 RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 864 888,66

Recettes : 864 888,66

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 14 Contre : Abstention :

Questions diverses

PERSONNELS

La secrétaire de mairie, de retour de congé maladie, a rapidement pris en charge le budget en collaboration avec l'adjointe aux finances. Monsieur le Maire tient à les remercier pour leur réactivité.

L'agent d'accueil, également de retour de congé maladie, est désormais présente.

Un agent communal est actuellement en congé maladie jusqu'au 30 avril 2026. Il est remplacé par un agent mis à disposition par le CDG 03, conformément à la convention de remplacement signée entre les deux parties. Le second agent communal a son temps de travail porté à 35 heures hebdomadaires depuis le 1er avril 2026, pour une durée de sept mois, jusqu'au 31 octobre 2026.

Un agent, bien que confronté à des difficultés de santé, poursuit son activité professionnelle. En cas d'absences liées à des rendez-vous médicaux, il est remplacé par un autre agent de la commune. La cantinière, actuellement en congé maladie, est exceptionnellement remplacée cette semaine par une habitante de la commune, dont Monsieur le Maire précise sous contrat à durée déterminée, en collaboration avec l'adjoint aux affaires scolaires et les parents d'élèves, le CDG 03 ne disposant pas de personnel disponible pour assurer ce remplacement. Monsieur le Maire les remercie pour leur engagement dans cette organisation.

AUBERGE

Monsieur le Maire informe que, en collaboration avec ses adjoints, ils ont rencontré plusieurs entreprises afin de réaliser des devis. L'objectif de cette démarche, est de moderniser l'établissement pour le rendre plus attractif auprès d'acquéreurs. À ce stade, des devis ont été sollicités pour la rénovation des chambres, mais non reçu pour donner un montant.

Les travaux envisagés, sous réserve des montants, des subventions disponibles et du budget alloué par la commune, porteraient sur les éléments suivants :

- La rénovation complète de trois chambres, incluant les salles d'eau attenantes ;
- Pour le couloir desservant ces chambres, déjà en bon état, seul le plafond serait remis en état ;
- La remise à neuf de la peinture de la salle à manger ;
- La rénovation des toilettes ;
- Le rafraîchissement du bar.

Un rendez-vous a été organisé avec l'entreprise Millard afin d'obtenir un devis pour l'équipement de la cuisine.

Monsieur le Maire a souligné qu'il s'agit pour l'instant d'une phase de projet. L'association « Les Potes de Montbeugny » sera, bien entendu, tenue informée de l'avancement du projet et de son éventuelle mise en œuvre, afin de trouver une organisation si le projet se réalise.

Plusieurs rendez-vous ont été organisés afin d'évaluer le montant des subventions possibles pour ce projet notamment dans le cadre du RCVCB (Revitalisation Centre-Villes et Centre-Bourgs) et également pour la publicité future pour trouver un acquéreur.

Monsieur le Maire a précisé que la cuve de gaz de l'Auberge a été remplie avec 1 000 litres (ceux qui correspond à la moitié de la cuve) celle-ci étant presque vide. La commune a pris en charge la facture.

Un élu a fait la remarque, que compte tenu du projet, l'Auberge ne serait pas relouée dans l'immédiat, et que nous devrions encore patienter plusieurs mois.

Il a été précisé qu'aucun acquéreur potentiel ne s'est manifesté pour l'Auberge à ce jour. Pour rendre le bien plus attractif et faciliter sa location, il est nécessaire d'engager des travaux, l'Auberge n'ayant pas bénéficié de rénovation depuis plus de vingt ans.

JYS CHROME

Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME, la renaturation du site par plantation d'arbres, incluse dans l'aide apportée par ce dispositif, sera prochainement mise en œuvre, dès réception des devis sollicités. Concernant le règlement des subventions prévues par le dispositif de l'ADEME, nous devons attendre les derniers prélèvements, prévus en octobre, pour disposer d'un dossier complet répondant aux conditions indiquées dans la convention et permettre ainsi le versement des 90 % restants. Il est à noter que les derniers prélèvements effectués au mois de mars ont révélé aucune pollution.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE

Monsieur le Maire a informé le propriétaire de la maison située au 5 rue Centrale que l'acquisition du bien nécessitait l'approbation du budget primitif de la commune. Il a également précisé que le prix envisagé s'élève à 45 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la vente de la maison située rue de l'Industrie, acquise en 2024, est prévue avant courant de l'été. Le service des Domaines, sollicité par Allier Habitat, s'est rendu sur place pour procéder à son estimation. Cette démarche, obligatoire dans le secteur public. Pour rappel, le montant est de 35 000 €.

VESTIAIRE DU FOOT

Monsieur le Maire informe qu'une entreprise spécialisée dans le béton est intervenue il y a trois semaines pour établir un diagnostic des vestiaires et de la buvette.

Les résultats sont globalement positifs concernant la solidité de l'ensemble, avec deux points à corriger :

- un affaissement localisé à l'arrière du vestiaire, accolé à la buvette, pour lequel il est prévu d'agrafer le mur ;
- un affaissement de la dalle du premier vestiaire, nécessitant une remise de béton pour rétablir le niveau zéro.

Par ailleurs, les fondations ont été vérifiées par les employés communaux et sont conformes.

Il a été précisé qu'un rafraîchissement des murs est également prévu par les employés communaux.

Deux devis ont été sollicités, le premier un montant de 2 619 € et le deuxième d'un montant de 1 842 € pour les mêmes prestations.

TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire a annoncé le remplacement complet de l'éclairage de la mairie. Les suspensions de l'accueil et du bureau des adjoints, ainsi que les blocs de sécurité, ont également été changés, certains éclairages n'étant plus fonctionnels.

Cette opération permet de réaliser des économies d'énergie significatives, la consommation passant de 1,5 kW à 0,17 kW.

Le montant de cette opération a coûté 1 638.05 € TTC.

L'abattage de l'arbre situé dans le lotissement des Bruyères, initialement prévu l'année dernière, sera réalisé cette année. Le devis s'élève à 2 880 € TTC, contre 4 920 € TTC l'année précédente. Cette réduction s'explique par le fait que le broyage et l'évacuation des bois seront assurés en dehors des prestations de l'entreprise.

ÉCOLE

Le conseil d'école s'est tenu sans qu'aucune demande spécifique ne soit formulée par l'établissement. À ce jour, la classe en danger n'a pas été fermée.

ALLIER HABITAT

Les logements locatifs construits par Allier Habitat dans le lotissement Saint-Roch ont été attribués. Les trois familles qui emménageront à partir du 1er juin sont toutes composées d'enfants :

- une famille avec un enfant de 12 ans ;
- une autre avec des jumeaux, qui intégreront l'école à la rentrée prochaine ;
- la troisième famille, déjà installée à Montbeugny auparavant, a un enfant déjà scolarisé sur la commune.

Pour les trois autres logements c'est Action Logement. Ce dernier organisme est dédié aux salariés du secteur privé et sélectionne directement ses locataires.

LOGIPARC

Monsieur le Maire a rencontré le directeur de l'entreprise Vente Unique et de Loginov, installée au Logiparc. Une visite est prévue fin juin pour les élus, afin de leur présenter les différents bâtiments.

RÉSEAU

Un dysfonctionnement a été signalé sur le réseau mobile Orange : une antenne est actuellement hors service. Une intervention est prévue pour effectuer les réparations nécessaires.

DATES À RETENIR



Vendredi 1^{er} mai, brocante du Comité des Fêtes de Montbeugny



Dimanche 3 mai, la course cycliste, le premier départ est à 12 h 00 et la dernière course autour de 17 h 00.

Ensuite un pot est offert par la commune sous le préau de l'école.




Jeudi 7 mai à 18 h 00, remise des récompenses pour les maisons fleuries 2025 avec un pot



Vendredi 8 mai, cérémonie aux monuments aux morts. Départ de la mairie à 11 h 00 et sur place à 11 h 15.



Lundi 11 mai à 18 h 30, visite des limites de la commune de Montbeugny avec un pot par la suite.

 **Lundi 18 mai à 19 h 00**, le Conseil Municipal est invité à une rencontre d'associations avec les associations de la commune de Montbeugny afin d'échanger et de faire connaissance. Une invitation sera envoyée aux associations. Et de discuter notamment d'une journée de convivialité avec la population avec une visite des communes le matin, et que les associations est un stand pour faire découvrir leurs activités.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 21 h 30.

Le prochain conseil municipal sera le jeudi 28 mai à 19 h 30.